

**CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2025**  
**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de novembre, à 20 heures 45, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Christelle LAHAYE, Maire, convoqué le 30 octobre 2025 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Étaient présents :**

M. Antoine MICHEL, Mme Laurence POIRIER, M. Yannick CHEMINEAU, Mme Catherine LE JALLÉ, adjoints, Mme Isabelle HERBERT, M. Arnaud COCANDEAU, M. Yannick COTTIN, M. Damien BROSSAS.

**Absents excusés :**

Madame Corinne LUBERT donne pouvoir à Madame Isabelle HERBERT.

Monsieur Benoît GOURRICHON.

Monsieur Anthony MÉZIÈRE donne pouvoir à Madame Christelle LAHAYE.

Madame Clémence BODARD-HAMON.

**Absent : /**

**Secrétaire de séance :** Monsieur Antoine MICHEL

**Convocation** du 30 octobre 2025

**Nombre de conseillers en exercice :** 13

**Quorum :** 7

**Nombre de conseillers présents :** 9

**Nombre de suffrages exprimés :** 11

---

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :**

- 1) Approbation du dernier compte-rendu
  - 2) SIEML – Dépannage éclairage public du 01/09/2024 au 31/08/2025
  - 3) Gardiennage église
  - 4) Participation de l'association les Amis de l'église pour la vitrine sécurisée
  - 5) Convention CAUE
  - 6) Devis à signer
  - 7) Décisions du Maire
  - 8) Questions diverses
- 

**1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Lecture, adoption à l'unanimité des membres présents et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2025.

**2) 2025-11-01 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGES DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025**

Monsieur Yannick CHEMINEAU, présente au Conseil Municipal, les dépannages du SIEML sur la période du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 pour les candélabres de la commune.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML, approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

**ARTICLE 1**

La collectivité de Thorigné-d'Anjou par délibération du Conseil en date du 5 novembre 2025 décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP344-24-75	Thorigné-d'Anjou	151,32 €	75%	113,49 €	11/12/2024
EP344-25-76	Thorigné-d'Anjou	381,84 €	75%	286,38 €	23/12/2024

Fdc = fonds de concours

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.
- Montant de la dépense 533,16 euros TTC.
- Taux du fonds de concours 75 %.
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML **399,87 euros TTC**.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Madame Isabelle HERBERT demande à quoi sont dues ces pannes. Monsieur Yannick CHEMINEAU explique que les pannes sont dans la majorité dues aux lanternes où il faut changer les ampoules LED. Il faut prévoir une plus grosse enveloppe pour l'année prochaine car beaucoup de pannes à l'allumage mi-septembre.

**ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**ARTICLE 3**

Le Président du SIEML,

Madame la Maire de Thorigné-d'Anjou

Le Comptable de la Collectivité de Thorigné-d'Anjou

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**3) 2025-11-02 GARDIENNAGE ÉGLISE**

Madame Laurence POIRIER, Adjointe aux Finances rappelle au Conseil Municipal la circulaire fixant le montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 503,42 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux Conseils Municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

En ce qui concerne notre commune, c'est l'Association des Amis de l'Église de Thorigné d'Anjou dont le siège social est sur la commune, qui assure cette mission de gardiennage. Pour 2024, le Conseil Municipal avait voté une indemnité de gardiennage de 420 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De fixer pour l'année 2025 l'indemnité de gardiennage de l'église à 420 € qui sera à verser l'Association des Amis de l'Église de Thorigné d'Anjou.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025.

#### **4) 2025-11-03 PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉGLISE POUR LA VITRINE SÉCURISÉE**

Madame Laurence POIRIER, Adjointe aux Finances, rappelle que les travaux de l'installation d'une vitrine sécurisée dans l'église afin d'y exposer les objets précieux de celle-ci ne pouvait se faire qu'avec la participation de l'association des Amis de l'Église.

La commune a eu le retour des demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département. Les Amis de l'église sont en train de rassembler les fonds de leur participation.

Le plan de financement final est le suivant :

- Coût des travaux		7 499,85 € HT
- Subvention DRAC	20 %	3 499,97 € HT
- Subvention Département	11,43 %	2 000,00 € HT
- Participation Association Amis de l'Église	48,57 %	8 499,91 € HT
- Commune	20%	3 499,97 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la participation de l'association des Amis de l'Église pour le financement de la vitrine sécurisée qui sera installée à l'église afin d'y exposer les objets précieux de celle-ci.

La participation sera versée en 2 temps, 50 % de suite et 50 % à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la participation de l'association des Amis de l'Église qui sera versée en 2 fois.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à l'application de cette délibération.

#### **5) 2025-11-04 CONVENTION CAUE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RESTRUCTURATION DE LA GRANGE DE L'ABBAYE ET SES ABORDS**

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que le CAUE (Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) dont la commune est adhérente, a préparé une convention pour assister la municipalité sur la phase de l'étude de faisabilité pour la restructuration de la Grange de l'Abbaye et ses abords.

La convention a été établie entre les deux parties, une participation volontaire de 8 250 € sera demandé à la commune. Ladite convention est conclue pour la durée nécessaire à la réalisation de ses objectifs.

Le règlement de la participation volontaire de la commune sera versé en deux fois, 50 % à l'engagement de l'étude et 50 % à la remise du document programme.

La commune de THORIGNE D'ANJOU pourra utiliser librement les documents issus de la convention d'objectifs. Elle s'engage toutefois à citer, dans toutes les publications ou diffusions écrites ou audiovisuelles, à quel niveau que ce soit, son partenariat avec le C.A.U.E. de Maine-et-Loire.

La mission confiée au CAUE portera en conséquence sur les éléments suivants :

- État des lieux et diagnostic (Actualisation) de la grange de l'abbaye, de l'espace Bibliothèque-Espace Jeunesse et de leurs abords : accessibilité, surfaces, structure du bâti, volumétrie, qualité architecturale, modularité, limites foncières, règles édictées par le PLU, desserte et stationnements... ;
- Recueil des besoins spécifiques selon l'étude du CERUR et compléments éventuels ;
- Selon le besoin, présentation et/ou visites d'opérations de références ;
- Établissement de scénarii visant à aboutir à une faisabilité supposant, selon le diagnostic établi, transformation, rénovation, réaffectation... en intégrant les usages précédemment évoqués et validés par la municipalité ;
- Estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle par scénarii.

Madame la Maire précise qu'elle va demander au CAUE de citer dans la convention « le local culinaire » ainsi que préciser derrière « ABF (AVAP) ».

Elle précise également que la presse a communiqué sur l'actualité des CAUE.

Plusieurs CAUE au niveau national sont en difficulté financière due à la redistribution de la taxe d'aménagement versée maintenant à la fin des travaux décalant ainsi de 2 à 3 ans le versement de celle-ci et la baisse des constructions. Heureusement, le CAUE du Maine et Loire n'est pas en difficulté donc aucune crainte pour l'étude de faisabilité pour la restructuration de la Grange de l'Abbaye et ses abords.

Madame Catherine LE JALLÉ demande la mairie cotise à une adhésion. Madame la Maire explique que oui et que les communes adhérentes ont une remise sur les tarifs de la prestation.

Cette dernière étape de chiffrage pourra être consolidée par l'appui d'un économiste de la construction après validation par la municipalité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la signature de la convention avec le CAUE ainsi que son annexe pour l'étude de faisabilité pour la restructuration de la Grange de l'Abbaye et ses abords.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- Signer la convention avec le CAUE et son annexe pour l'étude de faisabilité pour la restructuration de la Grange de l'Abbaye et ses abords.
- Autoriser Madame la Maire à signer tous les documents pour la mise en place de cette convention et son annexe.

## **6) 2025-11-05 DEVIS À VALIDER**

Madame la Maire présente un devis de PAYSA NATURE pour l'étude paysagère du jardin de l'Abbaye pour un montant de 5 280 € TTC. Cette étude est essentielle pour le projet, elle est demandée par l'architecte des Bâtiments de France.

Madame Isabelle HERBERT demande s'il y a d'autre entreprise pour cette prestation. Madame la Maire explique que malheureusement il n'y a pas eu de contact avec un second cabinet d'architecte paysagiste sensibilisé aux contraintes de l'AVAP.

Madame Catherine LE JALLÉ présente plusieurs devis pour le changement des tables et chaises de la salle du Ponceau. Chaque société a établi 4 propositions, un pré travail a été effectué en amont et il est présenté les 3 devis suivants :

- ADEQUAT pour 55 chaises Kaline et 15 tables Berry pour un montant de 5 360,83 € TTC.
- JPP pour 55 chaises Ingrid et 15 tables Tignes pour un montant de 5 341,86 € TTC.
- CHALLENGER pour 55 chaises Hosta et 15 tables Bellardie pour un montant de 5 148,23 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider les devis suivants :

- PAYSNA NATURE pour l'étude paysagère du jardin de l'Abbaye pour un montant de 5 280 € TTC.
- CHALLENGER pour 55 chaises Hosta et 15 tables Bellardie pour un montant de 5 148,23 €

Madame Catherine LE JALLÉ précise que les tables et chaises seront emmenées à la salle de l'Étang pour le besoin des locations et événements associatifs.

## 7) DÉCISIONS DU MAIRE

### DEC 20-2025

Signature d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme) pour les ventes de terrains ou maison situées dans le droit de préemption urbain pour lesquelles la mairie n'a pas préempté :

- DIA04934425N0014 17 rue Vallon du Ponceau

### DEC 21-2025

Validation d'un devis :

Entreprise ATEBI Electricité pour les travaux électriques de la rénovation de la cuisine de la salle du Ponceau pour un montant de 1 884,07 € TTC.

### DEC 22-2025

Versement d'une aide financière.

### DEC 23-2025

Signature d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme) pour les ventes de terrains ou maison situées dans le droit de préemption urbain pour lesquelles la mairie n'a pas préempté :

- DIA04934425N0015 5 rue Jean Bernier

### DEC 24-2025

Signature d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme) pour les ventes de terrains ou maison situées dans le droit de préemption urbain pour lesquelles la mairie n'a pas préempté :

- DIA04934425N0016 10 ter route de Grez-Neuville

## 8) QUESTIONS DIVERSES.

**COMMISSION BÂTIMENTS :** Monsieur Yannick CHEMINEAU explique que le nouveau système de laverie à la salle de l'Étang a été installé avec les chambres froides. Il faudra rajouter 2 grilles supplémentaires dans chaque chambre froide. Au niveau de la plonge, il manque une crédence pour finir proprement l'installation. La hotte est en attente pour le moment. Il faudra prévoir un meuble en inox afin de remplacer tous les meubles en bois de la cuisine.

La cuisine de la salle du Ponceau a été repeinte et les nouveaux équipements installés. Il ne manque que la gazinière qui devrait être livrée sans tarder. Il faudra rajouter un tuyau au niveau de la hotte et finir l'habillage. Il faut rajouter des étagères supplémentaires dans le placard mural. Des devis sont en attente pour l'éclairage extérieur par détection et intérieur en LED.

**STRUCTURES DE JEUX :** Monsieur Antoine MICHEL explique que la commission Enfance-Jeunesse va re-travailler sur le dossier et les devis reçus étant un peu élevé. Au prochain conseil, l'attribution ou non de la subvention sollicitée auprès du Département sera connue.

**LIAISON CYCLABLE** : Madame la Maire explique la rencontre entre la CCVHA et la commune pour le financement de la liaison cyclable. L'idéal serait de pouvoir verser à la CCVHA 40 000 € par an sur 3 ans, le solde la 4<sup>ème</sup> année afin que le budget de la commune ne se retrouve pas en souffrance lors du paiement des 120 000 € du coût de l'opération.

Des délibérations concordantes vont être préparées pour acter cette facilité de remboursement.

**MAIRIE** : Madame la Maire explique qu'il va falloir prévoir des travaux au niveau de la mairie par rapport à la structure qui aurait été sollicitée de façon anormale. Le rapport de l'étude géotechnique ne devrait plus tarder. Il faudra demander des devis auprès d'entreprises spécialisées pour un diagnostic des structures.

**GUIRLANDES LUMINEUSES** : Madame Catherine LE JALLÉ informe que les guirlandes lumineuses ont été choisies et seront installées du 6 décembre au 6 janvier.

**PÊCHE MARE DU PONCEAU** : Madame la Maire informe qu'un jeune a fait un courrier pour demander l'autorisation de pêcher dans la mare du Ponceau. Il a argumenté notamment le fait que des gardons sont trop nombreux et qu'il les emmène à l'étang.

Sur le principe, sa demande est acceptée à condition d'avoir la carte de pêche de l'étang et de ne pas pêcher au niveau de la route pour des questions de sécurité. Une réponse officielle va lui être faite.

**COURRIER FAMILLE POISSON** : Madame la Maire informe que la mairie a reçu une demande du fils de Monsieur Michel POISSON afin qu'une rue ou un bâtiment porte le nom de son papa pour lui rendre hommage. Une réponse a été apportée en expliquant que pendant la période électorale aucune décision de ce genre ne peut être prise et la demande sera vu lors du prochain mandat. Les 2 courriers étaient portés à connaissance des élus en annexe de la note de synthèse du conseil municipal.

**RD 191 CHAMPEUSSÉ-THORIGNÉ** : Madame la Maire informe qu'une visioconférence a eu lieu entre les 2 communes et le Département pour un marquage au sol d'une matérialisation cyclable (peinture et verticale) entre les 2 villages financée par le Département.

**VIDÉOPROTECTION** : Suite à la présentation des référents de la gendarmerie de la vidéoprotection, les élus sont invités à réagir.

Madame Laurence POIRIER a trouvé la présentation très intéressante, mais le coût peut être dissuasif.

Madame Isabelle HERBERT trouve que pour lutter contre la délinquance, c'est un bon système.

Des subventions peuvent être possibles à minima de 20 % et au maximum de 50 %.

Monsieur Damien BROSSAS demande au niveau des études qui avaient été faite par le passé ce qui en ressortait.

Monsieur Yannick CHEMINEAU précise que les études avaient été trop poussées et que la réflexion doit se poser à des endroits bien précis. Il faut réfléchir si le stade ne devrait pas être couvert par l'étude, car il y a régulièrement du vandalisme à cet endroit.

L'audit à effectuer et réaliser par les 2 référents de la gendarmerie n'engage pas la commune, tout le monde acte le courrier à faire auprès de Madame la Colonelle. Le résultat de l'audit sera restitué en avril 2026.

**STADE** : Monsieur Yannick COTTIN informe que le stade a été encore vandalisé, panneau publicitaire arraché, main courante cassée, porte abîmée. Un dépôt de plainte va être fait. Une réflexion sur l'accès par le chemin de l'antenne est à réfléchir.

**ANJOU BACONNE FC** : La commune de SCEAUX D'ANJOU a informé par courrier leur décision de ne plus subventionner le club, n'ayant plus d'habitant adhérent.

Madame Isabelle HERBERT demande si l'équipe féminine fonctionne bien. Monsieur Yannick COTTIN informe que cette équipe a déjà gagné 2 fois et va très bien.

**MACHINE À PIZZA** : Le propriétaire du distributeur à pizza n'a pas répondu actuellement aux messages reçus.

**MARCHÉ** : Madame Catherine LE JALLÉ explique que la fréquentation du marché du mardi matin semaine impaire étant en forte baisse, il a été convenu de le déplacer sur le parking de l'étang.

**DATES A RETENIR :**

- 11 novembre - départ de la mairie à 9h45
- 11 novembre - Loto d'Anjou Baconne FC à Châteauneuf sur Sarthe
- 15 novembre - repas des ainés
- 22 novembre - Plantation de l'arbre des naissances 2024
- 28 novembre - Concours de belote d'Anjou Baconne FC à la salle de l'étang
- 7 décembre - Marché de Noël – APE
- 13 décembre - Arrivée du Père Noël et défilé de tracteur – ANIM'THORIGNÉ
- 14 décembre – Conte de Noël – AAT avec la chorale « Au Fil des notes » du Lion d'Angers

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 22H47**

Le secrétaire de séance,

Antoine MICHEL.



La Maire,

Christelle LAHAYE

